

Chers Parents, Chers Membres de notre Communauté éducative,

Une nouvelle année scolaire commence. Nous sommes heureux d'accueillir vos enfants.  
L'équipe éducative accueille pour cette nouvelle année scolaire 2024 - 2025 :

- Madame Claude Meurisse, enseignante de CE1,
  - Madame Virginie Parodi, enseignante de CE2,
  - Madame Olivia Swinburne-Johnson, assistante d'anglais (Language Connexion).
- Et se réjouit du retour de
- Madame Isabelle Malet, enseignante spécialisée et de
  - Madame Natalie Mujinga, surveillante et animatrice.

Nous leur souhaitons une bonne intégration et la bienvenue à l'école Sainte-Elisabeth-de-Plaisance.

Durant l'été, l'école a fait peu neuve du côté de la cour de récréation : réfection de la toiture en zinc, ravalement de façade, isolation thermique et phonique et changement des fenêtres pour le plus grand confort de vos enfants, des enseignantes, du personnel et dans le respect de la loi Tertiaire pour les établissements accueillant du public visant à réaliser des économies énergétiques.

Nous remercions notre OGEC à l'initiative de ces travaux de grande ampleur.

Le protocole sanitaire est maintenu à son niveau le plus faible. Nous continuons à donner aux enfants du gel hydroalcoolique quand ils arrivent à l'école. Nous restons cependant en vigilance pour réactiver le protocole sanitaire à son niveau le plus élevé si cela s'avère nécessaire.

#### Accueil des parents :

**Monsieur Benoît Garnier, chef d'établissement, est en décharge complète de direction. Il intervient cependant dans les classes tous les mardis matin et jeudis après-midi pour y mener des activités pédagogiques avec vos enfants.**

**Monsieur Garnier accueille les familles de maternelle et primaire à l'école de 9h à 18h30 (prendre rendez-vous de préférence) et se consacre aux fonctions administratives, aux rendez-vous d'inscription, aux équipes éducatives, à l'élaboration des projets pédagogiques et à la gestion des ressources humaines.**

#### Sécurité :

**Un dispositif de visiophone est mis en place pour sécuriser l'entrée de l'école. Au moment des grands flux, les portes de l'école restent ouvertes de 8h20 à 8h30, de 11h40 à 11h50, de 13h20 à 13h30 et de 16h20 à 16h40. Pour les rendez-vous, il vous faudra sonner au visiophone de la porte d'entrée de l'école Sainte-Elisabeth-de-Plaisance en vous identifiant bien devant la caméra.**

#### Secrétariat :

**Madame Pauline Viano, secrétaire, est présente (jusqu'au 30 septembre 2024) les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour répondre à vos appels et mails. Lorsque vous téléphonez dans la journée à l'école Sainte-Elisabeth-de-Plaisance au 01 43 20 03 58, n'hésitez pas à laisser un message si nous ne répondons pas en cas d'impératifs avec les enfants. Nous vous rappellerons dès que possible. Notre adresse mail est : [ecolesteelisabethdeplaisance@gmail.com](mailto:ecolesteelisabethdeplaisance@gmail.com)**

#### Sécurité près des écoles :

Par mesure de sécurité, nous demandons aux parents **d'éviter l'arrêt prolongé** de leur voiture dans la rue Crocé Spinelli devant l'entrée ou les sorties de l'école. Merci de votre compréhension.

#### Réunions de rentrée scolaire.

Les réunions de rentrée scolaire de chacune des classes vous permettront d'avoir des renseignements supplémentaires sur le fonctionnement de l'école et la classe de votre enfant, les projets pédagogiques de l'année et les supports utilisés en classe, etc... Ces réunions dont les dates sont précisées sur la circulaire « Organisation de la Rentrée » sont **obligatoires**. Au moins un des deux parents doivent y être présents ou un représentant de la famille. Elles sont destinées aux parents, sans les enfants. Pour plus de facilité, un service de garderie gratuite de 18 à 19 heures aura lieu le jour de la réunion de votre enfant.

#### Rappel des Horaires.

Ecole maternelle et primaire Sainte-Elisabeth-de-Plaisance : du lundi au vendredi

Horaires en fonction des classes de 8h20 à 8h30 et de 16h20 à 16h30.

Pause du midi de 11h40 ou 11h45 à 13h30.

Garderie et Etude surveillées de 17 h à 18 heures. Récréation de 16h30 à 17 heures.

Centre de loisirs en période scolaire : le mercredi - accueil à partir de 8 h 30 jusqu'à 9 heures.

Fin à 16h30 ou 17 h 50.

Accueil du soir : Si votre enfant est à la garderie, sa sortie est possible de 17h45 à 18h ou à 18h30.

Si votre enfant est à l'étude, sa sortie est possible à 18h ou 18h30.

En dehors de ces horaires, les portes resteront fermées.

Cordialement.

L'équipe enseignante.